

LAMIREAU Thierry
39, rue de Verdun
74150 RUMILLY
Tél : 04 50 23 22 99
Portable : 06 32 18 94 37
Email : t.lamireau@free.fr

RUMILLY, le 10 Février 2009

Réalisateur du film « URANIUM EN LIMOUSIN »

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des matières très radioactives non scellées abandonnées dans un lieu public par AREVA

Lors d'une récente visite en LIMOUSIN, M.LAMIREAU Thierry, réalisateur du film « URANIUM EN LIMOUSIN », a trouvé **des matières très radioactives non scellées abandonnées dans un lieu ouvert à tout public, près d'un restaurant, de lieux d'habitation et d'un chemin de randonnée. Il faut noter qu'à une vingtaine de mètres se trouve une ancienne mine d'uranium exploitée auparavant par COGEMA, aujourd'hui AREVA et anciennement le CEA.**

Des contrôles radiométriques ont été réalisés sur place (et ce rapidement vu le risque encouru) avec un compteur GEIGER de marque RADEX RD 1503.

L'excès de rayonnement est apparu déjà à une dizaine de mètres de la source (4 microSieverts par heure).

A 1 mètre de celle-ci, le débit de dose était d'au moins 10 microSieverts par heure...au moins parce que l'appareil de mesure sature à partir de ce niveau !

Il est probable que mesuré à la même distance avec du matériel professionnel l'on pourrait atteindre 18 microSieverts par heure et 1000 microSieverts par heure au contact de la source ! Ce type de problème n'est malheureusement pas isolé.

La CRIIRAD avait mesuré en 2002 dans la LOIRE, dans un jardin, des niveaux similaires sur un morceau d'échantillon de minerai. Au sens de la directive Euratom de mai 1996, l'impact d'une pratique nucléaire ne peut plus être négligé sur le plan de la radioprotection à un niveau de 10 microSieverts par an (et non par heure).

Le niveau de risque cancérigène inacceptable est atteint en moins de 60 heures à 1 mètre de la source et en un peu plus d'une heure au contact !

Il s'agit ici de la dose liée à l'exposition externe. Il faudrait y ajouter celles liées à l'inhalation de poussières de minerai et du gaz radon qui émane de la roche ainsi que les doses liées à la contamination externe et à l'ingestion.

L'élément radioactif, gros comme un poing, est visuellement composé d'un minerai riche d'une coloration jaune.

Ce produit très radioactif, situé à côté d'un restaurant, de plusieurs maisons et d'un chemin de randonnée, de part son aspect, peut-être ramassé par n'importe quel promeneur notamment par un enfant.

Il est possible qu'il existe d'autres sources radioactives dans le secteur puisque sur le chemin de randonnée l'on trouve des niveaux de l'ordre de 4 microSieverts par heure.

Les autorités compétentes (préfecture de la Haute-Vienne / protection civile) dans le domaine de la radioprotection et équipées du matériel adapté seront alertées demain à 11h30 pour venir in situ décontaminer les lieux et enlever la (ou les) source radioactive non scellée.

Un refus d'enlèvement immédiat serait de la plus grande gravité : cela relèverait de la non assistance à personne en danger.

D'une manière plus globale, ce problème reflète l'incurie des services régionaux et nationaux de l'Etat habilités à la gestion des anciennes mines d'uranium en France. C'est le signe d'une négligence grave de AREVA / COGEMA quant au suivi de ses anciens sites miniers.

L'on pourra d'ailleurs se rendre compte de cette catastrophe dans l'émission « Pièces à conviction » de demain soir sur France 3 à 20h35... oui, les mines d'uranium polluent en France et ailleurs, depuis longtemps, et dans l'indifférence générale.

Pour vous rendre sur le site :

Au départ de LIMOGES, prendre l'A20 direction BESSINES.

Prendre la sortie 26 direction COMPREIGNAC. Tourner tout de suite à gauche, passer le pont au-dessus de l'A20 et continuer jusqu'au premier hameau dit de MARGNAC. Tourner à gauche direction le restaurant « Le Moulin de MARGNAC » et stationner près de l'étang et du restaurant.

Vous pourrez attendre les personnels de la Sécurité Civile sur le parking. Ils auront eu plus de précisions pour se rendre sur le site exact dans les environs du parking.